



Fiche de synthèse – Troisième Conseil de Modernisation des Politiques Publiques (CMPP) du 11 juin 2008

Le conseil des Ministres du 11 juin a acté les nouvelles décisions de réformes dans les ministères.

Une nouvelle phase peut donc s'engager : la mise en œuvre **intégrale** de l'ensemble des mesures actées lors des précédents conseils de modernisation des 12 décembre 2007 et 4 avril 2008 ainsi que celle des 73 mesures nouvelles annoncées le 11 juin, soit un total de 336 mesures à mettre en place entre 2008 et 2012.

Le calendrier doit être respecté pour que la RGPP puisse aboutir à la construction de « Service Public 2012 ».

Le ministre Woerth doit fournir un premier bilan de la mise en place des mesures avant le 31 octobre 2008. Chaque trimestre, il rendra public un bilan ministère par ministère et mesure par mesure. C'est à travers un « tableau de bord interministériel RGPP » avec objectifs et indicateurs de suivi (avancement et impact des réformes) que les ministères rendront compte de leur action

En ce qui concerne le MEEDDAT proprement dit, sa feuille de route est intimement liée à la constitution du nouveau ministère lui même et au Grenelle de l'Environnement.

Elle est organisée autour de 4 axes :

- Réorienter les moyens et les compétences sur les missions prioritaires issues du Grenelle
- Simplifier l'organisation en favorisant les synergies
- Accroître les performances
- Optimiser l'équilibre, au profit du citoyen, entre intervention directe et opérateurs privés.

Une nouvelle administration :

Ce nouveau ministère doit mettre en place sous l'impulsion du commissariat général au développement durable (CGDD) une évaluation socio-économique et environnementale des projets. Cette organisation doit permettre d'articuler les moyens de l'Etat lors des situations de crise en liaison avec les DIR. Elle a également pour but d'optimiser l'exploitation de VNF, de rénover la tutelle sur les opérateurs du Ministère, de réguler le transport ferroviaire et de renforcer la cohérence de l'Etat dans les domaines de l'eau, de la nature et de la gestion des données.

La réforme du fonctionnement passe par :

- Un renforcement de la capacité de pilotage stratégique des politiques du MEEDDAT
- Une mutualisation des fonctions support
- Une déconcentration accrue de la gestion des moyens
- La fusion des IPC et des IGREF
- Le maintien de l'ATESAT mais le désengagement des missions d'ingénierie publique concurrentielle
- Le fait de conforter l'activité scientifique et technique du Ministère.

Une réforme des services centraux et déconcentrés :

Tous les services sont réformés et l'État ne doit pas se contenter de juxtaposer les anciennes administrations composant le nouveau Ministère.

La refonte de l'administration centrale est en voie d'achèvement.

Les DREAL (Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) sont créées. Elles résultent de la fusion des DRE, des DIREN et des DRIRE et doivent voir le jour entre début 2009 et le 1^{er} janvier 2011.

La fusion des DDE et des DDAF se généralisent et les DDEA deviennent le socle des Directions Départementales des Territoires (DDT).

Le permis de conduire :

La mise en place urgente d'un dispositif « plus performant » est à l'étude.

La synthèse des décisions des trois premiers CMPP :

- Modernisation du permis de conduire
- Révision de la fiscalité environnementale
- Nouvel organigramme du Ministère et création des DREAL
- Amélioration de la programmation
- Régulation indépendante des modes de transport
- Réforme territoriale de Météo France
- Généralisation des DDEA
- Optimisation du potentiel d'IPCSR
- Dématérialisation du circuit d'inscription à l'examen du permis de conduire
- Concertation avec les auto-écoles sur le coût du permis de conduire
- Mutualisation des effectifs de police de l'eau et de la nature
- Mise en place d'une meilleure articulation du fonctionnement des DIR
- Rationalisation de l'organisation de VNF
- Débat public sur la gouvernance à 5
- Orientation des tarifs ferroviaires sur les coûts de RFF

- Finalisation des avenants aux contrats d'objectifs des opérateurs
- Mutualisation d'une partie des moyens des agences de l'Eau avec l'ONEMA
- Gains sur les fonctions support avec la mutualisation
- Réflexion sur les missions et carrières des ingénieurs publics
- Suppression de l'activité d'ingénierie concurrentielle
- Réduction des activités routières du RST
- Réorientation des prestations externes d'ingénierie du RST
- Recentrage de l'ADEME